



## Procès-verbal Assemblée Générale du samedi 25 juin 2016

### Clubs représentés :

AST La Teste : Roger GRENETTE (Pouvoir)  
 ECL : Bruno BRASA (Pouvoir)  
 PFE : Maurice RENEL  
 SPUC escrime : Sandrine GRILLET (Pouvoir)  
 USB escrime : Bruno BELLANGER  
 SME : Vincent FAGET  
 OGE : Denis RENOUEVEL (Pouvoir)  
 SAM Escrime : Dominique ORIGNAC  
 ESB escrime : DROGIOTTI (Pouvoir)  
 USB La Brède : Manfred DUFOURNEAU (Pouvoir)  
 Cadets Estuaire : Jean-Louis EREAU

### Autres personnes présentes :

Florence MEYNARD (SAM escrime - membre du comité directeur)  
 Romain GACHET (ATD – salarié du comité)  
 Christine DE SAINT DENIS (ESB escrime – membre du comité directeur)  
 Jean-Pierre GACHET (USB escrime – membre du comité directeur)

### Personnes excusées :

BEC escrime : Pascal MARECHAL

L'assemblée a été convoquée par courriel en date du 28 mai 2016 adressé aux clubs, présidents de clubs et membres du comité directeur.

Après avoir accueilli l'ensemble des participants, la présidente constate que 11 clubs sur 18 clubs girondins adhérents du comité départemental d'escrime sont représentés et donc que le quorum permettant la bonne tenue de l'assemblée générale est atteint et ouvre l'AG à 9h30.

La liste d'émargement et les pouvoirs validés sont joints à ce procès-verbal.

Il a été remis à chaque participant un dossier comprenant l'ensemble des rapports qui vont être présentés à l'assemblée.

## **A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **1. Validation du PV de l'AG 2015 :**

Aucune remarque n'étant faite sur le procès verbal de l'Assemblée Générale du samedi 21 novembre 2015, ce dernier est soumis au vote : **Validation à l'unanimité.**

### **2. Point sur la saison par la Présidente :**

La Présidente donne lecture de son discours sur le déroulement de la saison 2015/2016

Celui-ci n'est pas soumis au vote de l'assemblée

### **3. Rapport Financier du Trésorier :**

Les comptes de résultat du 01 janvier au 31 décembre 2015 ont été fournis aux participants.

Après présentation des comptes par le trésorier, le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée : **Adopté à l'unanimité.**



## Comité Départemental d'Escrime de la Gironde

L'assemblée Générale décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat 2015 s'élevant à la somme de **- 8.713,98 €** au compte report à nouveau, ce dernier s'élevant après cette affectation, à la somme de 38.732,77 €.

L'assemblée générale donne à l'**unanimité** quitus au trésorier et au comité directeur pour leur gestion.

#### 4. Rapport moral du Secrétaire :

Présentation de l'activité des élus du Comité Directeur durant la saison 2015/2016.

Ce rapport n'est pas soumis au vote.

#### 5. Situation de l'escrime en Gironde :

La présentation des différentes analyses contenues dans le dossier présenté, s'est accompagnée d'un échange entre les participants.

#### 6. Rapport d'Activités :

L'ATD présente le compte rendu quantitatif et qualitatif de l'ensemble des actions qu'il a conduit tant au plan fédéral qu'au niveau de la promotion de l'escrime.

Il fait part à l'assemblée générale des évolutions du projet sportif fédéral dont il y aura lieu de tenir compte dans la mise en place du projet sportif du comité. (Modification des catégories – guide des bonnes pratiques pour les catégories jeunes ...)

#### 7. Questions diverses :

Aucunes questions diverses n'ont été transmises au comité directeur.

A l'issue de cette première partie de l'AG, le mandat des membres du comité directeur, prend fin conformément aux statuts et il y a donc lieu de procéder à une élection pour son renouvellement. La présidente du comité départemental confie la présidence de l'assemblée électorale à Monsieur Jean-Pierre GACHET, licencié présent le plus âgé, qui accepte cette fonction.

### **B. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

En date du 25 avril 2014, l'AG de la FFE a mis en conformité par délégation les statuts-type des comités départementaux. Il est proposé à l'AG la modification de l'article 11 alinéas 5 des statuts du comité approuvés par l'AG du 13 novembre 2008, pour tenir compte de la mise en place de délégués, élus des comités départementaux, portant une partie des voix attribuées à chaque ligue en fonction du nombre de licenciés, aux AG de la FFE .

#### **Article actuel :**

*Les périodes de 4 années d'exercice du Comité Directeur du Comité Départemental coïncident avec celles du Comité Directeur de la FFE.*

*L'assemblée Générale du Comité Départemental devant élire son Comité Directeur doit avoir lieu avant celle de la Ligue, à une date choisie par son bureau.*

#### **Modification proposée :**

*Les périodes de 4 années d'exercice du Comité Directeur du Comité Départemental coïncident avec celles du Comité Directeur de la FFE.*

*L'assemblée Générale du Comité Départemental devant élire son Comité Directeur doit avoir lieu avant celle de la FFE, à une date choisie par son bureau.*

*Le délégué titulaire et le suppléant du Comité Départemental aux AG de la FFE doivent avoir été élus par l'AG du Comité Départemental réunie à cet effet immédiatement après l'élection de son nouveau président, et sont élus pour la nouvelle mandature.*

**Modification approuvée à l'unanimité.**

**C. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

Le président rappelle que :

- En cette fin d'olympiade le comité départemental doit renouveler l'ensemble des membres de son comité directeur et de ses délégués aux AG de la FFE, conformément à ses statuts.
- Pour cela il a été fait appel à candidature en même temps que la convocation à l'AG.
- Les candidatures devaient être déposées au siège de l'association par courrier recommandé avant le 10 juin 2016.

Il informe l'assemblée que quatre candidatures au comité directeur ont été déposées dans les délais et ont pu être validées et présente les candidats désignés ci après :

Mme Sandrine GRILLET licenciée au SPUC escrime

Mme Florence MEYNARD licenciée au SAM escrime

M. Bruno BRASA licencié à EC Libourne

M. Maurice RENEL licencié au PF escrime

Il ouvre ensuite le scrutin à bulletin secret et procède au dépouillement et proclame les résultats ci après :

Nombre de votant : 11

Nombre de bulletins de vote : 11

Nombre de bulletins de vote valides : 11

Ont obtenu :

Mme Sandrine GRILLET : 10 voix élue

Mme Florence MEYNARD : 11 voix élue

M. Bruno BRASA : 11 voix élu

M. Maurice RENEL : 11 voix élu

Le président demande aux nouveaux membres du comité directeur de se retirer afin de présenter à l'AG le ou les candidats à la présidence du comité directeur. Après délibération, ils proposent la candidature de Mme Sandrine GRILLET.

Cette candidature est soumise à un scrutin à bulletin secret.

Après dépouillement des bulletins de vote il est proclamé les résultats ci-après :

Nombre de votant : 11

Nombre de bulletins de vote : 11

Nombre de bulletins de vote valides : 11

A obtenue :

Mme Sandrine GRILLET : 10 voix élue au poste de présidente.

Il est ensuite procédé à la désignation des délégués aux AG de la FFE conformément au nouvel article 11 alinéas 5 précédemment adopté.

Il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.



## Comité Départemental d'Escrime de la Gironde

Sont candidates :

- Mme Sandrine GRILLET au poste de titulaire
- Mme Florence MEYNARD au poste de suppléant.

Il est procédé au vote, et après dépouillement les résultats ci après sont proclamés :

Nombre de votant : 11

Nombre de bulletins de vote : 11

Nombre de bulletins de vote valides : 11

Ont obtenu :

- Mme Sandrine GRILLET : 10 voix, élue comme déléguée titulaire
- Mme Florence MEYNARD : 11 voix, élue comme déléguée suppléante

Les documents des différents scrutins sont conservés et consultables au siège du comité départemental.

La nouvelle présidente remercie les participants pour leur présence et clôture à 12h30 l'AG.

Fait à Bordeaux, le 27 juin 2016

La Présidente du CD  
Sandrine GRILLET

La Secrétaire du CD  
Florence MEYNARD

Le Président AG élective  
Jean-Pierre GACHET